

PROTOCOLE D'OUVERTURE

ET

HEURES D'AUDIENCE

AUDIENCE DU 4 JUIN 2024

DOSSIER R-4253-2024

DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE DE LA DÉCISION D-2024-007 DÉPOSÉE
PAR LA FCEI EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Michel Simard (président de la formation)**,
de même que **Mme Sylvie Durand** et **M. Pierre Dupont**

L'avocat de la Régie est **M^e Pierre R. Fortin**

La **requérante** est :

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)
Représentée par M^e Gaëlle Obadia et M^e André Turmel

Les **intervenants** sont :

**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION RESTAURATION
QUÉBEC (AHQ-ARQ)**
Représenté par M^e Steve Cadrin et M^e Carolyne Fauteux-Filion

ÉNERGIR, S.E.C.
Représentée par M^e Marie Lemay Lachance et M^e Philip Thibodeau

**GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR
ENVIRONNEMENT (GRAME)**
Représenté par M^e Geneviève Paquet

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**
Représenté par M^e Hadrien Burlone

**REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)**
Représenté par M^e Dominique Neuman

**Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs
interventions pour les fins de l'enregistrement. Merci!**

Heure début de l'audience :	9 h
Heure pause repas :	12 h 30
Heure reprise :	13 h 30
Fin de l'audience :	15 h 38